

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2016

PACTE DE SÉCURITÉ EUROPÉEN - (N° 4268)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL8

présenté par

Mme Karamanli, rapporteure et M. Pueyo, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 17, substituer aux mots :

« qu'elle »,

les mots :

« que l'Union européenne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.